

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2022

Délibération  
n°234-2022  
Point 4.5.4

### Point 4.5.4 de l'ordre du jour

#### Encaissement des frais d'inscription des certifications Goethe par la cellule de certifications en langues

#### EXPOSE DES MOTIFS :

La cellule de certifications en langues prend la succession à partir de l'année universitaire 2022-2023 du Service Formation Continue (SFC) pour l'organisation des certifications Goethe (Goethe Zertifikat) à l'université. Pour ce faire, elle doit percevoir les frais d'inscription des certifications Goethe et en reverser 30% au Goethe Institut.

Le conseil de la Faculté des langues, en sa séance du 7 novembre 2022, a proposé de ne pas appliquer les hausses de tarifs du SFC pour l'année universitaire 2022-2023 (Point 4.14.5 du CA du 07/06/2022) et de conserver ceux appliqués par le SFC pour l'année universitaire 2021/2022 figurants ci-après.

#### Frais d'inscription pour l'ensemble des 4 modules (Lesen, Hören, Schreiben ou Sprechen) en fonction des niveaux :

<b>A1</b>	105 €
<b>A2</b>	125 €
<b>B1</b>	165 €
<b>B2</b>	175 €
<b>C1</b>	195 €
<b>C2</b>	240 €

#### Frais d'inscription pour 1 module au choix (Lesen, Hören, Schreiben ou Sprechen) en fonction des niveaux :

<b>B1</b>	60 €
<b>B2</b>	60 €
<b>C2</b>	80 €

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs applicables par la cellule certifications de la Faculté des langues pour la passation de la certification Goethe pour l'année universitaire 2022-2023.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	7

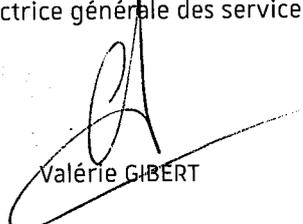
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



## Conseil de la Faculté des langues

Séance du 7 novembre 2022

### Point 4.d de l'ordre du jour

#### Intitulé : Tarifs certifications Goethe

#### Exposé des motifs

La cellule de certifications en langues organisera plusieurs sessions de certifications Goethe Zertifikat au cours de l'année universitaire 2022-2023. Ces certifications étaient jusqu'à présent organisées par le Service formation continue (SFC).

Les tarifs sont fixés en partie par le Goethe Institut et harmonisés au niveau national. Ces tarifs divergent en fonction du niveau de certification choisie et du nombre de modules passés (à l'unité ou par 4). La cellule de certifications en langues percevra les frais d'inscription et reversera 30% au Goethe Institut.

#### Frais d'inscription pour l'ensemble des 4 modules (Lesen, Hören, Schreiben ou Sprechen) en fonction des niveaux :

<b>GZ A1</b>	105 €
<b>GZ A2</b>	125 €
<b>GZ B1</b>	165 €
<b>GZ B2</b>	175 €
<b>GZ C1</b>	195 €
<b>GZ C2</b>	240 €

#### Frais d'inscription pour 1 module au choix (Lesen, Hören, Schreiben ou Sprechen) en fonction des niveaux :

<b>GZ B1</b>	60 €
<b>GZ B2</b>	60 €
<b>GZ C2</b>	80 €

#### Rapporteur :

Étienne Guidat

#### Proposition de délibération

Le Conseil de Faculté des langues approuve les tarifs des certifications Goethe.



# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## du conseil de la Faculté des langues

Séance du 7 novembre 2022

### 1) 1. Approbation du PV du Conseil de Faculté du 3 octobre 2022

Votes favorables : 19 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2) Budget initial 2023 de la faculté

Votes favorables : 22 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
Le budget initial 2023 de la faculté est approuvé à l'unanimité.

### 3) c. Projets de formations 2023-2024

- Nouvelle modalité - Passage en apprentissage du master 2 Langues et sociétés - Management de projets de coopération européens
- Nouvelles modalités - Passage en enseignement à distance et formation continue du master 2 Langues et sociétés - Management de clusters et de réseaux territoriaux (en anglais)
- Transformation du master mention traduction
- Création - Parcours de la mention de licence LLCER - Licence+ / Bachelor Plus trinational
- Création - Parcours la mention de master Master Langues et sociétés - master 2 Collective Intelligence and Ecosystems Management
- Création - Diplôme d'université d'allemand - "Langue allemande"
- Création - Diplôme d'université d'allemand - "Culture des pays de langue allemande"
- Création - Diplôme d'université de coréen
- Création - Diplôme d'université de bulgare avancé
- Création - Diplôme d'université de serbe avancé

Votes favorables : 24 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
Les projets de formations sont approuvés à l'unanimité.

### 4) Tarifs de la certification Goethe 2022-23

Votes favorables : 23 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
Les tarifs sont approuvés à l'unanimité

### 5) Tarifs DUEF du Pôle FLE-IIIEF 2023-24

Votes favorables : 23 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
Les tarifs sont approuvés à l'unanimité

### 6) Tarifs du colloque - société XVII-XVIII - janvier 2023

Votes favorables : 21 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
Les tarifs sont approuvés à l'unanimité

### 7) Exonération DU traduction – 1 langue de travail

Votes favorables : 21 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
L'exonération est approuvée à l'unanimité

### 8) Convention opérationnelle quadripartite portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace

Votes favorables : 21 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0  
La convention est approuvée à l'unanimité



Anne Bandry-Scubbi  
Doyenne